

portant validation du devis de l'entreprise Caséo Reflex pour le remplacement des volets roulants des écoles du Bourg le Comte pour un montant global de 26 993.00 € HT

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 07/10/2025

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Caséo en date du 21/07/2025.

Considérant que la société Caséo propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise Caséo Reflex pour le remplacement des lames de volets roulants sur l'ensemble des bâtiments scolaires de Bourg le comte pour un montant de 26 993.00 € HT.

Bernay, le 12/09/2025.

signé électroniquement le 01/10/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

